

L'Europe en mouvement | Europa in Bewegung

Citoyens et droits de l'homme en Europe

BürgerInnen und Menschenrechte in Europa

Concours d'histoire franco-allemand 2020 - 2021

« [...] Le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, et [...] l'un des moyens d'atteindre ce but est la sauvegarde et le développement des droits de l'homme et des libertés fondamentales. »

Par ces mots, les États membres du Conseil de l'Europe décidaient le 4 novembre 1950 de faire des droits humains la pierre angulaire d'une Europe unie : en adoptant la Convention européenne des droits de l'Homme et en fondant une Cour supranationale, les signataires donnaient à chaque citoyen la possibilité de déposer un recours, afin de faire respecter ses droits à la liberté de conscience, d'expression ou son droit à un traitement équitable par un des 47 États membres actuels du Conseil de l'Europe.

Par cet acte fondateur, les Droits de l'homme étaient posés comme référent commun aux citoyens d'Europe, dans un ensemble culturel qui reste encore largement à définir.

Depuis 1950, les droits humains ont considérablement progressé en Europe : la peine de mort a été abolie dans tous les pays - à l'exception de la Biélorussie-, les dictatures d'Europe du Sud et de l'Est ont disparu, les discriminations à l'encontre de groupes minoritaires ont reculées... Ces progrès, même si l'attentat de Hanau en février 2020 ou la dégradation du mémorial d'Oradour-sur-Glane en août de la même année nous montrent qu'ils seront toujours fragiles, sont le fruit de l'engagement de citoyens ou de mouvements en faveur de ces droits à travers l'Europe ; de grandes figures et d'anonymes ; en politique bien sûr mais aussi grâce à l'action au cœur de la société d'intellectuels, de militants, d'ONG, de syndicats, ou de mouvements citoyens spontanés. Leur militantisme a pris des formes très diverses : manifestations, pétitions, actions symboliques mais aussi œuvres littéraires, cinématographiques...

A l'occasion du 70e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, les élèves français.e.s et allemand.e.s sont invité.e.s à s'interroger sur l'histoire des droits humains en Europe depuis 1950 à travers l'engagement de mouvements ou de citoyens,

célèbres ou anonymes, en politique, en art ou autre initiative, pour le respect des droits fondamentaux et de la dignité humaine, de la démocratie ou des libertés.

Le sujet choisi, en lien avec le thème est à explorer à travers des sources primaires (journaux, reportages, documents, témoignages d'époque) et des sources secondaires (travaux de recherches, monographies, etc.).

Les travaux réalisés en tandem franco-allemand, illustrés de documents d'archives commentés, sont privilégiés.

Qui peut participer ?

Les élèves français de collèges et de lycées généraux et technologiques, et les élèves allemands du Mittelstufe ou Oberstufe (tout type d'école), en travail de groupe ou individuel.

Travailler en tandem :

Le concours d'histoire franco-allemand est adapté pour une coopération entre partenaires français et allemands. Une seule inscription est ainsi nécessaire par travail rendu.

Une coopération entre élèves français et allemands est souhaitable.

Quel support ?

Le choix du support est libre (livre, texte, collage, fichier audio, film, blog, etc.). Les contributions créatives sont les bienvenues tant que le contenu porte sur un thème historique.

Les sources des travaux doivent toujours être citées.

Quelle taille ?

Les travaux écrits ne doivent pas dépasser 15 pages, les travaux de groupes 25 pages en formatage standard (12pt, interligne d'1,5).

Les films et fichiers audio doivent avoir une durée maximale de 15 minutes.

Quels formats ?

Fichiers audio : mp3 ; vidéos : mp4 ; travaux écrits : PDF

Quelle langue ?

Les contributions peuvent être rédigées en français et/ou en allemand.

Carnet de bord :

Les contributions doivent être accompagnées d'un rapport succinct sur le déroulement du projet. Le jury peut ainsi découvrir les conditions dans lesquelles la contribution a été réalisée ainsi que la répartition des tâches entre élèves et tuteurs.

Les points suivants doivent être développés : choix du sujet, déroulement et développement du sujet (recherches, temps nécessaire, travail d'équipe dans le groupe et éventuellement la coopération avec les partenaires, etc.), les points positifs et les résultats du projet mais aussi les points moins satisfaisants.

Comment sont transmises les contributions ?

Les contributions écrites, audio et vidéo doivent être téléchargées après leur réalisation sur la page internet du concours d'histoire www.eustory.fr.

Les contributions présentant d'autres formats (collage, sculpture ou autre œuvres d'art par exemple) doivent être transmis par voie postale à l'adresse suivante :

Fédération des Maisons Franco-Allemandes
« Concours d'histoire EUSTORY-France »
Maison de Rhénanie-Palatinat
9 rue Buffon
B.P. 32415
21024 Dijon Cedex

Séminaire pédagogique:

Un séminaire pédagogique est prévu pour les professeurs et tuteurs impliqués dans le concours. Il aura lieu en ligne compte tenu des conditions sanitaires, afin de minimiser les risques.

Prix :

Les prix sont prévus par niveau et type d'établissement, et sont dotés comme suit :

1^{er} prix : 1000 €

2^e prix : 500 €

D'autres prix récompenseront l'originalité et l'actualité du projet. Chaque élève reçoit un certificat de participation.

Calendrier :

- Septembre 2020 : Lancement officiel du concours pour les élèves et leurs tuteurs en France et en Allemagne, début des inscriptions.
- Fin 2020 : Séminaire d'accompagnement pédagogique en ligne pour les professeurs et tuteurs
- 26 février 2021 : Inscription définitive au concours
- 12 mars 2021 : Envoi des contributions
- Avril 2021 : Réunion et délibération du jury, sélection des lauréats du concours
- Mai 2021 : Remise des prix

Les lauréats du concours d'histoire peuvent s'inscrire à un « History camp » européen organisé par la Fondation Körber, où se rencontreront les lauréats des 23 autres pays du réseau EUSTORY.

Coordination :

Fédération des Maisons Franco-Allemandes

E-mail: info@eustory.fr

Telefon: +33 (0)3 80 68 86 04

www.eustory.fr

fb.com/eustoryfrance

insta.com/eustoryfrance

Bernhard Schaupp
Directeur de la Maison de Rhénanie-Palatinat, Dijon
Septembre 2020